



ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS)

PROJET DÉMOGRAPHIE ET SANTÉ SEXUELLE ET DE REPRODUCTION (DEMSAN)

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

Référence No FM/TEND/AMI/DEMSAN/2022/01/bk

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET)

Recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'élaboration d'un plan stratégique et d'investissement régional de télésanté au profit de l'OOAS dans le cadre du projet Démographie et Santé Sexuelle et de Reproduction (DEMSAN)

1- Introduction

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a reçu un appui technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du Projet Démographie et Santé Sexuelle et de Reproduction (DEMSAN) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet appui pour financer le recrutement d'un cabinet (consultant) pour l'élaboration d'un plan stratégique et d'investissement régional de télésanté au profit de l'OOAS.

2- Objectif

L'objectif général de cette mission est d'élaborer un plan stratégique et d'investissement régional de télésanté au profit de l'OOAS pour la période 2022-2026.

De façon spécifique, la mission vise à :

- Présenter des orientations stratégiques et des choix d'actions de télésanté prioritaires détaillées en adéquation avec la stratégie globale de l'OOAS ;
- Identifier pour l'OOAS les opportunités liées à la télésanté ;
- Adapter, compléter, supporter et augmenter, lorsque possible, les activités existantes reliées à la télésanté ;
- Être innovateur et mener un développement de projets e-santé et de télésanté viables ;
- Proposer une meilleure organisation des compétences pour garantir un niveau de service adapté aux besoins tant au niveau des pays qu'au niveau de l'OOAS ;
- Établir un chronogramme et définir les moyens matériels et humains nécessaires pour stimuler et promouvoir les changements organisationnel et fonctionnel qui doivent aboutir à la mise en place d'un système de télésanté efficace et fiable ;
- Proposer un plan d'action régional de télésanté budgétisé.

3- Durée du contrat

La mission durera au maximum deux virgule cinq (2,5) mois à compter de la signature du contrat.

